

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 13 octobre 2016

Communiqué de presse

A l'issue de la réunion de la cellule de gestion de ce jeudi, le préfet a pris acte de la fin de l'épidémie de zika en Martinique. Les mesures de prévention restent d'actualité.

La décision de la cellule de gestion réunie ce jeudi fait suite à l'avis du Comité d'Expert des Maladies Infectieuses et Emergentes (CEMIE). Les résultats de la semaine du 03 au 09 octobre 2016, dénombrent 80 cas évocateurs de Zika vus en consultation par les médecins généralistes. Depuis maintenant quatre semaines consécutives, le nombre de ces cas évocateurs est inférieur à 200 sur l'ensemble du territoire, contre 1140 cas hebdomadaires recensés lors du pic épidémique entre le 30 mai et le 5 juin. Les critères de sortie d'épidémie sont donc réunis. Par ailleurs, l'ensemble des autres indicateurs (consultations aux urgences et SOS médecin en baisse) est toujours en forte régression.

Ces chiffres encourageants constituent une étape importante dans l'effort des autorités locales pour lutter contre le zika. Le préfet salue le travail considérable mené par les établissements et professionnels de santé, ainsi que la mobilisation de la collectivité territoriale de la Martinique, des élus locaux, des partenaires et de la population. De même, il convient de souligner l'effort mené sous l'autorité de la direction générale de la santé et de l'agence nationale de santé publique pour l'envoi de matériels et de personnels.

Une réponse efficace et rapide a été apportée dès le début de l'épidémie. Des mesures de lutte contre l'infection ont permis d'endiguer progressivement l'épidémie. Pour mémoire, la cellule de gestion s'est réunie 36 fois depuis le début de l'épidémie. Cette cellule a permis de coordonner des actions stratégiques telles que :

- l'embauche de 40 volontaires de service civique par l'ARS pour renforcer le service CEDRE-LAV (service mixte ARS/CTM en charge tout au long de l'année de la lutte anti-vectorielle) ;
- de piloter les nombreuses actions de démoustication et de sensibilisation des populations dans les quartiers en lien avec les référents communaux (total de 827 actions) ;
- de mettre en place une opération d'envergure d'élimination de 1 000 VHU (véhicules hors d'usage) financée par l'Etat pour soutenir les communes en charge de l'enlèvement des VHU ;
- de coordonner de nombreuses actions de communication visant à impliquer tous les Martiniquais dans la lutte contre l'épidémie.

Depuis le début de l'épidémie (janvier 2016), on estime à 36 530 le nombre de patients vus en consultation de ville par des médecins généralistes pour un motif de suspicion du Zika. 1 décès à l'hôpital directement lié au Zika a été enregistré. Le nombre de patients qui ont été hospitalisés pour des complications neurologiques sévères reste stable : 28 personnes au total ont déclaré un syndrome de Guillain-Barré (affection neurologique) confirmés ZIKA+. L'infection a été confirmée biologiquement chez 535 femmes enceintes en Martinique.

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'Etat en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : [Prefet de la martinique](#)



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

**Si l'épidémie actuelle est terminée, la circulation virale perdure.
Par conséquent le directeur général de l'ARS en Martinique maintient toutes les mesures de prévention.**

Les mesures générales de prévention sont toujours d'actualité :

- éviter toute création de gîtes à moustiques,
- se protéger des piqûres de moustiques (vêtements longs, répulsifs, moustiquaires...)

Les mesures concernant les femmes enceintes sont les suivantes:

- Bien respecter les mesures de protection contre les piqûres de moustiques, et être particulièrement attentives et adopter des mesures de protection renforcées.
- Consulter en cas de symptômes,
- D'une manière générale, s'assurer du bon suivi de la grossesse.
- Au vu de la possibilité de transmission par voie sexuelle, il est recommandé aux femmes enceintes d'éviter tout rapport sexuel non protégé par un préservatif pendant toute la durée de la grossesse, avec un partenaire vivant ou revenant d'une zone d'épidémie.
- Connaître son statut sérologique vis-à-vis du Zika au moment de l'accouchement par un prélèvement biologique soit au cours du 9ème mois, soit au moment de l'accouchement

Les mesures concernant les enfants nés de mères positives au Zika sont les suivantes :

- Suivre scrupuleusement les visites prévues dans le carnet de santé de l'enfant
- Vérifier que le carnet de santé est correctement rempli et comporte les résultats des analyses Zika faites à la mère et à l'enfant

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'État en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : *Prefet de la martinique*